



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 septembre 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté
et du financement du développement

Première session

Bangkok, 6-8 décembre 2017

Ordre du jour provisoire annoté

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire de la première session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement (section I) et les annotations à cet ordre du jour provisoire (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session:
 - a) Déclarations liminaires;
 - b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Politiques macroéconomiques et autres stratégies de développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
3. Programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral ainsi que des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique et objectifs de développement durable:
 - a) Perspectives de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique: progrès, possibilités et difficultés, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers;
 - b) Appui au développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique.
4. Stratégies de financement du développement durable.
5. Examen de l'orientation future du sous-programme.
6. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session.
7. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Comité sur sa première session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Déclarations liminaires

Le programme provisoire de l'ouverture de la session sera disponible en temps utile et pourra être consulté en ligne à l'adresse suivante: www.unescap.org/events/committee-macroeconomic-poverty-financing-first-session.

b) Élection du Bureau

La liste des participants sera disponible en ligne à l'adresse suivante: www.unescap.org/events/committee-macroeconomic-poverty-financing-first-session.

Le Comité élira un président, un vice-président et un rapporteur pour la session.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/CMPF(1)/L.1)

Annotation

L'ordre du jour provisoire annoté sera examiné et adopté par le Comité, sous réserve des modifications jugées nécessaires.

2. Politiques macroéconomiques et autres stratégies de développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Documentation

Politiques macroéconomiques et autres stratégies de développement à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (E/ESCAP/CMPF(1)/1)

Annotation

Les pays de la région Asie-Pacifique sont à la pointe de la croissance économique mondiale, mais à un rythme moins rapide qu'auparavant. L'investissement privé a diminué, tandis que les flux d'échanges commerciaux et d'investissements directs étrangers ont régressé, du fait en partie d'un surcroît de protectionnisme. Les perspectives de croissance économique se sont quelque peu améliorées en 2017 et, dans une large mesure, l'inflation reste limitée. La création d'emplois décents pose toujours un problème, au même titre que la part des emplois vulnérables. L'augmentation des inégalités donne à penser que les pauvres ont moins bénéficié de la croissance économique soutenue. En outre, la forte croissance économique s'est en partie traduite par la dégradation de l'environnement et une utilisation non durable des richesses naturelles des pays. Qui plus est, la région est très vulnérable aux changements climatiques.

Le document contient un aperçu des principales tendances économiques et des grands défis politiques de la région Asie-Pacifique, ainsi qu'un bref examen de certaines questions sociales et environnementales. Dans le document, il est rappelé que la politique budgétaire actuelle de la plupart des pays concernés a été contracyclique et expansionniste, ce qui a renforcé la résilience de la région face à la faiblesse du commerce et de l'investissement privé. Néanmoins, pour assurer la viabilité budgétaire, des réformes fiscales et une meilleure gestion de la dette sont nécessaires. Des réformes structurelles visant à accroître la productivité de l'ensemble de l'économie pourraient compléter la politique budgétaire.

Une productivité plus élevée et une croissance régulière des salaires réels sont importantes pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Pour accroître la croissance de la productivité, il convient de mettre davantage l'accent sur le développement des compétences, l'innovation, le développement d'infrastructures inclusives, l'amélioration de l'accès au financement et la promotion de la protection sociale, parallèlement à la promotion de processus productifs plus durables.

Au niveau politique, des gains de productivité durables exigent des institutions efficaces et une meilleure gouvernance. La faiblesse de la gouvernance sape les recettes fiscales, ce qui limite la marge d'action budgétaire nécessaire aux investissements sociaux et infrastructurels. Pour renforcer la transparence et la responsabilité, ce sont l'administration électronique et le développement des capacités des administrations publiques en matière de suivi, d'évaluation et d'audit qui se voient, entre autres, érigés au rang des priorités.

Les pays membres voudront peut-être partager leurs points de vue sur certaines de ces questions de politique générale.

Le Comité souhaitera peut-être aussi donner au secrétariat des orientations sur les mesures à prendre pour formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques visant à réduire la pauvreté et les inégalités.

3. **Programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral ainsi que des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique et objectifs de développement durable:**
 - a) **Perspectives de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique: progrès, possibilités et difficultés, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers**

Documentation

Perspectives de réduction de la pauvreté en Asie et dans le Pacifique: progrès, possibilités et difficultés, notamment dans les pays ayant des besoins particuliers (E/ESCAP/CMPF(1)/2)

Annotation

Les pays de l'Asie et du Pacifique ont accompli des progrès importants dans la réduction de la pauvreté monétaire et l'éradication de cette dernière est à portée de main. Entre 2010 et 2013, la proportion de la population vivant dans la région Asie-Pacifique avec moins de 1,90 dollar par jour (en parité de pouvoir d'achat de 2011) est tombée à 10,3 % de la population totale, contre 29,7 % pour la période 2000-2004. Toutefois, cette proportion se traduit encore

par un total d'environ 400 millions de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans la région. Il est donc essentiel de surmonter ces difficultés pour réduire encore la pauvreté dans la région si l'on veut atteindre l'objectif 1 de développement durable (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde).

Le document contient un aperçu général des progrès accomplis par les pays vers la réalisation de l'objectif 1, en particulier dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Les moyens d'améliorer la compréhension du diagnostic de la pauvreté et d'évaluer les politiques et programmes nationaux de réduction de la pauvreté sont mis en évidence. L'analyse permet d'établir des liens entre les politiques économiques et les stratégies de réduction de la pauvreté, l'accent étant mis sur le rôle des politiques sociales et macroéconomiques et des stratégies de financement.

Les pays membres voudront peut-être faire part de leurs vues sur les questions soulevées dans le document et donner des orientations au secrétariat sur les priorités et le contexte des travaux futurs.

b) Appui au développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique

Documentation

Appui au développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique (E/ESCAP/CMPF(1)/3)

Sur les 58 pays de la région Asie-Pacifique, 36 sont classés par l'Organisation des Nations Unies dans la catégorie des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral ou des petits États insulaires en développement. Ces pays, dont l'ensemble constitue le groupe des pays ayant des besoins particuliers, sont confrontés à des défis structurels persistants, que sont entre autres leur éloignement géographique et leur isolement par rapport aux marchés internationaux, l'insuffisance de leur développement infrastructurel, le manque de diversité et les limites de leurs capacités productives, ainsi que le degré élevé de concentration de leurs exportations, souvent réduites à un petit nombre de produits de base. De nombreux pays ayant des besoins particuliers sont notamment vulnérables aux chocs extérieurs, surtout ceux qui résultent des changements climatiques. Le fait de relever les défis ardues auxquels ces pays sont confrontés est donc un élément important du renforcement du développement et de la réalisation des objectifs et cibles énoncés dans le Programme 2030.

Le document contient un aperçu des progrès accomplis par les pays ayant des besoins particuliers sur la voie du développement durable et un résumé de ceux qui ont été réalisés dans la mise en œuvre des trois programmes d'action pertinents pour ces pays: le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA). Dans le document, les travaux du secrétariat visant à appuyer le développement de ces pays sont mis en relief, l'importance de disposer de ressources financières suffisantes dans ces économies est soulignée et il est proposé certains domaines d'action futurs sur lesquels le secrétariat pourrait se concentrer.

Les pays membres voudront peut-être faire part de leurs vues sur les questions soulevées dans le document et donner des orientations au secrétariat sur les priorités et le contexte des travaux futurs.

4. Stratégies de financement du développement durable

Documentation

Renforcer le financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CMPF(1)/4)

Annotation

Depuis 2014, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) organise chaque année quatre dialogues régionaux de haut niveau sur le financement du développement, ce qui constitue une vaste plateforme d'échange de connaissances, de débat politique et de coopération régionale. Lors du dernier dialogue, qui s'est tenu à Bangkok en avril 2017, quatre grands domaines d'action ont été mis en évidence pour renforcer la coopération régionale en matière de financement du développement en Asie et dans le Pacifique: la politique fiscale et les finances publiques, le financement des infrastructures, l'inclusion financière et le financement de la lutte contre les changements climatiques.

Le document contient une vue d'ensemble des travaux accomplis récemment par le secrétariat dans chacun des quatre domaines et des propositions d'activités futures à soumettre à l'examen du Comité. Les domaines particuliers examinés dans ce document sont les suivants:

- a) Intensifier la coopération régionale pour s'attaquer aux problèmes que pose la mobilisation des ressources publiques nationales en vue d'appuyer efficacement le Programme 2030, notamment en renforçant la collaboration de la CESAP avec les organisations internationales compétentes et les partenaires de développement;
- b) Mobiliser des financements privés supplémentaires pour assurer la viabilité et la résilience des infrastructures, notamment par le biais de partenariats public-privé et du développement des marchés de capitaux;
- c) Accroître le financement des petites et moyennes entreprises tout en gardant à l'esprit l'équilibre à trouver entre l'amélioration de l'accès au financement et la stabilité financière, et tout en tenant compte du rôle de l'infrastructure financière et du potentiel de nouveaux développements tels que les technologies financières.

Les pays membres voudront peut-être faire part de leurs vues sur les questions soulevées dans le document et donner au secrétariat des orientations sur les travaux futurs dans ce domaine.

5. Examen de l'orientation future du sous-programme

Le Comité souhaitera peut-être donner des directives sur l'orientation des travaux à court et à long terme du secrétariat dans le domaine des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement, compte tenu de l'orientation et des priorités du programme énoncées dans le cadre stratégique pour la période 2018-2019, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/6. Le Comité souhaitera peut-être aussi donner des indications sur la manière dont les résultats de ses délibérations peuvent être intégrés dans la planification des plan-programme biennal et priorités pour la période 2020-2021.

6. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session

Les États membres seront invités à faire circuler à l'avance des propositions et/ou des textes de projets de résolution sur les questions prioritaires concernant les politiques macroéconomiques, la réduction de la pauvreté et le financement du développement, pour examen par la Commission à sa soixante-quatorzième session.

7. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité

Le Comité souhaitera peut-être délibérer sur les dates, le lieu et l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session, qui se tiendra en 2019.

8. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être soulever toute question non abordée au titre des points susmentionnés.

9. Adoption du rapport du Comité sur sa première session

Documentation

Projet de rapport (E/ESCAP/CMPF(1)/L.2)

Annotation

Le Comité examinera et adoptera le rapport sur sa première session en vue de le soumettre à la Commission à sa soixante-quatorzième session.
